



LE PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ÉTAT,

Vu le Traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et les textes subséquents ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

Vu la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) ;

Vu l'Acte Additionnel n° 06/CEMAC-CE-04 portant création des Ordres de la CEMAC ;

Vu le Règlement n° 12/03-UEAC-134-CM-10 portant organisation et fonctionnement des Ordres de la CEMAC ;

Sur proposition du Conseil des Ordres Communautaires ;

Après avis du Conseil des Ministres de l'UEAC ;

DECERNE :

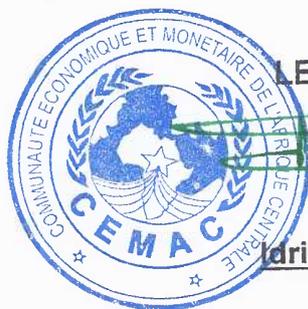
Article 1^{er} : Est élevé dans l'Ordre du Mérite Communautaire,

A LA DIGNITE DE GRAND COMMANDEUR

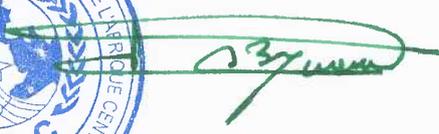
M. Gilbert ONDONGO, Président du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Economiques et Financières de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (PREF-CEMAC).

Article 2 : La présente Décision, qui entre en vigueur à la date de sa signature, sera enregistrée et notifiée à l'intéressé.

N'DJAMENA, le 31 Octobre 2017



LE PRESIDENT


Driss DÉBY ITNO